

Compte-rendu Audio-Conférence du 09 avril 2020

A ce jour, sont recensés dans le département 4 collègues en suspicion de coronavirus et 2 collègues en quatorzaine pour des cas dans leur foyer. Nous leur souhaitons un prompt rétablissement.

A tous, prenez soin de vous et de vos proches en cette période, c'est le plus important !

Lors de l'audio-conférence du 10 avril il a été demandé plus de matériel pour garantir les mesures sanitaires. La direction va agir pour fournir des produits afin de permettre le nettoyage des postes communs (ordinateurs, mopieurs...) tout au long de la journée.

La CGT valide l'implication du commandement dans la protection sanitaire des agents jusqu'à présent et souhaite que cela continue et se renforce encore.

Le Centre d'Encaissement de Lille a rouvert ses portes et fonctionne avec 20% de son personnel (il avait été fermé car les conditions de sécurité coronavirus n'étaient pas remplies).

Il a été rappelé que:

- la clôture d'une journée comptable pouvait se faire avec une seule personne **sans que l'ensemble du service soit obligé de rester sur place.**

- Les collègues **en présentiel**, même lorsqu'ils sont volontaires, ne doivent effectuer que des missions qui rentrent dans le cadre du PCA. Quand la mission est terminée, retour au domicile.

Concernant la campagne IR:

–La campagne se fera à distance jusqu'à nouvel ordre de la DG (**aucun accueil physique**)

- Dans les services, pas de plateau téléphonique mais répartition dans les bureaux.

–Création d'une équipe de renseignement fiscalité sur le plateau du CPSR à compter du 20 avril pour répondre aux besoins téléphoniques de la campagne IR.

9 agents seront mobilisés, ils bénéficieront si nécessaire d'une formation à la fiscalité des particuliers, les règles de distanciation seront garanties.

Cette équipe a pour mission de répondre aux numéros nationaux de la campagne IR, le profil fiscalité/assiette dans les agents non-empêchés étant évidemment privilégié pour une efficacité maximale.

- Les agents en ASA qui ne sont pas en garde d'enfants ou empêchés pour raisons médicales peuvent faire de la consultation de notes ou de brochures voir de la formation à distance. Dans ce cas-là, ils ne sont plus en ASA mais en mission ou télétravail.

Concernant la prise en charge des repas pour les agents sur site où la restauration collective n'est plus assurée, le décret est sorti.

Pour son application : depuis le 16 mars jusqu'à aujourd'hui une attestation sur l'honneur devrait suffire. A compter d'aujourd'hui, il est très vivement recommandé de conserver son ticket de caisse.

Si vous voulez poser des congés pendant la période c'est possible en encore avec votre chef de service. Par contre il n'est pas possible de revenir sur les congés déjà validés... (sans commentaire)

Nous reviendrons vers vous pour vous informer dès que cela sera nécessaire, nous restons disponibles pour répondre à vos interrogations ou remarques.